

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à la carte Vitale

Carte Vitale : Inscription des enfants sur la carte Vitale des deux parents

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relance sa campagne d'information sur la possibilité d'inscrire les enfants de moins de 16 ans sur la carte Vitale des deux parents pour faciliter les consultations chez les professionnels de santé et les remboursements de soins.

Pour cela, adressez-nous votre demande en indiquant les 2 numéros de sécurité sociale, accompagnée d'une photocopie du livret de famille.

Caisse d'Assurance Maladie
de Seine-et-Marne
77605 Marne-la-Vallée Cedex 03



mon parcours d'assuré

Carte Vitale

INSCRIPTION DES ENFANTS SUR LA CARTE VITALE DES DEUX PARENTS

ADRESSEZ-NOUS VOTRE DEMANDE EN INDIQUANT LES 2 NUMÉROS DE SÉCURITÉ SOCIALE, ACCOMPAGNÉE D'UNE PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE.

Conception et réalisation Copim 17 - Ed. 01 2011

L'Assurance Maladie
SEINE-ET-MARNE

Janvier 2011

Document téléchargeable sur ameli.fr / Presse / Communiqués régionaux
Contact Presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr